AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20230328-20230307-DE en date du 04/04/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230307

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Sarthe Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202303/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à dix-huit heures et quarante-

d'affichage: 22/03/2023

cing minutes

Nombre de conseillers

le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni

En exercice: 19

à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

Présents: 16 Votants: 17

<u>PRESENTS</u>: MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, PRE Julien, ROBIN Murielle, VIRIEUX Jean-François

<u>ABSENTS ET EXCUSES</u>: Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC; M. URIEN Jean-Pierre; M. LEFFRAY Stéphane

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ESPACES VERTS

Les travaux d'entretien des espaces verts sont accrus durant la période estivale. Il est nécessaire de renforcer l'équipe des agents communaux, dans le secteur technique durant la période estivale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter, dans le cadre d'un contrat temporaire d'accroissement saisonnier d'activité, une à deux personnes à temps complet, pour un équivalent temps plein (ETP) de 6 mois, rémunérées en fonction de la grille d'adjoint technique à l'échelon 1.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

Date de publication : 03/04/2023